

La lettre de l'afer

AVRIL 2001 • n° 57

BULLETIN DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

EDITORIAL



1976 - 2001 : une odyssée de l'assurance vie !

L'AFER fête son 25^{ème} anniversaire. Comment ne pas être fiers du chemin parcouru et confiants en celui qui nous engage dans le troisième millénaire ?

Votre Association a innové en **synthétisant avec succès** les concepts mutualistes et les réalités capitalistes. Ces idées nouvelles, défendues et mises

en œuvre avec persévérance depuis 25 ans, ont permis à l'assurance vie de se développer sous de nouvelles formes.

Pionnière, l'AFER est de tous les débats sur l'assurance vie et la retraite, affirmant chaque fois, la nécessité d'un cadre **fiscal stable et adapté** à la constitution d'une épargne de longue durée.

Nous avons, **toujours**, affiché clairement les frais, et réparti l'intégralité des bénéfices financiers.

Notre structure juridique **originale**, nous a permis d'anticiper ; de réussir le pari audacieux des versements libres en 1980 et l'évolution en multisupports en 1996. **La qualité de la gestion**, le serveur vocal, puis le site Internet démontrent que notre formule, en privilégiant la simplicité et la clarté, est parfaitement tournée vers l'avenir.

Notre vie associative multiplie les occasions de rencontre et de débat dont l'Assemblée Générale est le point fort et **s'appuie** sur La Lettre de l'Afer que vous recevez trois fois par an.

Fin 1976 l'AFER regroupait 208 adhérents, aujourd'hui vous êtes plus de 540 000. Cette réussite, a suscité, en vain, bien des jalousies et des tentatives de déstabilisation. L'AFER continuera longtemps, très longtemps encore, à faire entendre sa voix, **votre voix !**

Gérard Athias
Président de l'AFER

ACTUALITÉ

La gestion financière en 2000



Marcel Nicolai

La politique de gestion a été conforme aux orientations du contrat multisupports en offrant la sécurité totale avec le Fonds Garanti en Francs ou l'acceptation d'un certain risque avec les volets d'investissement SFER, EUROSFER et FLORE.

Le Fonds Garanti en Francs : 6,14 % net (6,647 % brut)

"Dans une année 2000 agitée, le Fonds Garanti en Francs a respecté son double objectif de performance et de régularité."

Nous avons poursuivi une politique de gestion prudente orientée essentiellement sur des obligations, en cherchant à optimiser la rentabilité du portefeuille.

Dans un contexte de forte hausse des taux courts, les flux de coupons et remboursement

ont été investis sur des maturités à moyen terme offrant sécurité et rendement. Ces investissements ont été réalisés en majorité sur des obligations du secteur privé de très bonne qualité, offrant un supplément de rendement significatif par rapport aux

emprunts d'Etat. Par ailleurs, la part d'obligations à taux variables classiques a été réduite au profit d'obligations indexées sur l'inflation et de produits structurés offrant des niveaux de rémunérations élevés.

suite page 2

REPÈRES

TAUX NET 2000

du Fonds Garanti en Francs (hors prélèvements sociaux)

+ 6,14 %

SICAV AFER-SFER

entre le 03/01/2000 et le 29/12/2000

+ 7,24 %*

FCP AFER-EUROSFER

entre le 03/01/2000 et le 29/12/2000

- 1,32 %*

FCP AFER-FLORE

entre le 03/01/2000 et le 29/12/2000

+ 3,95 %*

*Les performances passées ne présument pas des performances futures.

SOMMAIRE

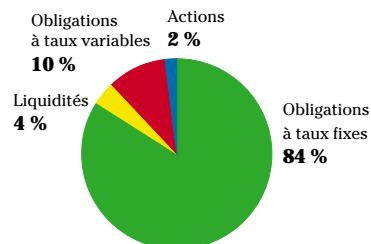
Actualité

Pages 1-2-3

Informations pratiques

Page 4

Le Fonds Garanti au 31/12/2000



Classement par rating

AAA	70 %
AA	18 %
A	10 %
BBB	1 %
NR	2 %

la gestion financière en 2000 *(suite)*

En raison du manque de visibilité des marchés actions et de leur niveau de valorisation excessif, le portefeuille est resté marginalement investi sur ce type d'actifs avec une pondération inférieure à 2 %, tout en étant renforcé par le biais d'obligations convertibles qui offrent une sécurité en cas d'éventuelles corrections du marché.

Résultats de la gestion financière (en francs)

Au crédit	
Revenus nets de toutes charges de gestion, de cotisations, de courtage et d'impôts	8 051 083 929
Plus-values nettes de moins-values	789 534 999
Solde créditeur sur rentes viagères	421 123
Au débit	
Amortissement des nouveaux taux de mortalité	2 093 222
Dotation aux provisions	59 158 118

Bénéfices bruts répartis

entre les adhérents en 2000 : **8 779 788 711 francs**

Bénéfices nets répartis

entre les adhérents en 2000 : **8 089 132 505 francs**

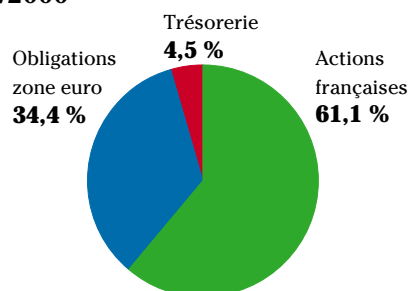
En 2000, les frais de gestion (0,475 %) représentent 690 656 206 francs. Ils s'appliquent à une épargne disponible qui atteignait 140 405 007 772 francs au 1^{er} janvier 2001. La CSG (7,5 %), la CRDS (0,5 %) et les 2 % de prélèvements sociaux, appliqués aux intérêts nets, ont représenté 688 825 343 francs. Ils ont été prélevés lors de l'inscription en compte pour les adhésions monosupports en francs souscrites avant le 16 avril 1996.



AFER-SFER : + 7,24 % entre le 03/01 et le 29/12/2000 (+112,7 % depuis sa création)

La progression remarquable de la SFER (0,15% pour l'indice CAC 40 sur la même période) est due à une sélection pertinente de titres actions françaises, et à une part importante d'obligations dans le fonds. Nous sommes restés prudents face aux valorisations trop élevées de certaines valeurs bénéficiant de l'engouement pour la "nouvelle économie", et avons privilégié des titres plus traditionnels dont l'évaluation nous paraissait modérée (Total, Thomson, Technip, AGF, Air France, Pernod Ricard). La sensibilité moyenne des obligations étant restée proche de 5 % au cours de l'année, nous avons privilégié les signatures de toute première qualité.

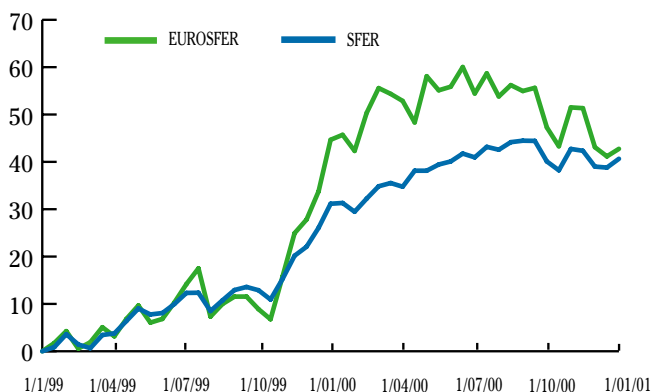
Au 29/12/2000



Les principales lignes en % de l'actif net d'AFER - SFER

TOTAL FINA ELF	5,0 %
ALCATEL	3,1 %
AVENTIS	2,9 %
FRANCE TELECOM	2,8 %
VIVENDI UNIVERSAL	2,7 %
CARREFOUR	2,6 %
BNP PARIBAS	2,3 %
PEUGEOT S.A	2,0 %
SUEZ LYON. DES EAUX	1,8 %
SAINT-GOBAIN	1,8 %
SOIT AU TOTAL	27 %

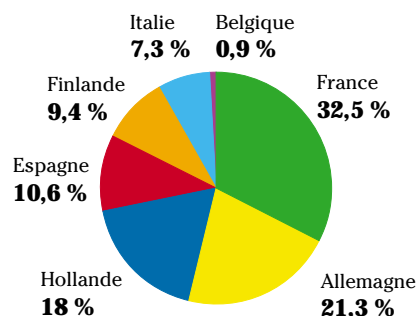
Comparaison des progressions en % d'AFER-SFER et d'AFER-EUROSFER depuis le 01/01/99



AFER-EUROSFER : - 1,32 % entre le 3/01 et le 29/12/2000 (+ 61,16 % depuis sa création)

La valeur liquidative du FCP AFER-EUROSFER a enregistré une baisse parfaitement en ligne avec l'évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50 (-1,58 %), sur lequel il est indexé. L'Italie et la France ont apporté une contribution positive ou stable ; en revanche, l'Espagne et l'Allemagne ont accusé des baisses respectives de - 12,7 % et - 7,5 %. En terme sectoriel, les secteurs défensifs comme la pharmacie, l'assurance et l'agroalimentaire ont enregistré des performances exceptionnelles comprises entre 25 % et 52 % tandis que les télécommunications, la distribution et les produits de base ont chuté d'environ 25 %.

Par pays au 29/12/2000



Les principales lignes en % de l'actif net d'AFER - EUROSFER

NOKYA OY	8,6 %
ROYAL DUTCH UNITE	6,4 %
TOTAL FINA	5,4 %
SIEMENS AG	3,6 %
ALCATEL	3,4 %
VIVENDI UNIVERSAL	3,2 %
ING GROEP CERT	3,2 %
TELEFONICA S.A.	3,1 %
AVENTIS	2,9 %
ALLIANZ AG.	2,6 %
SOIT AU TOTAL	42,3 %

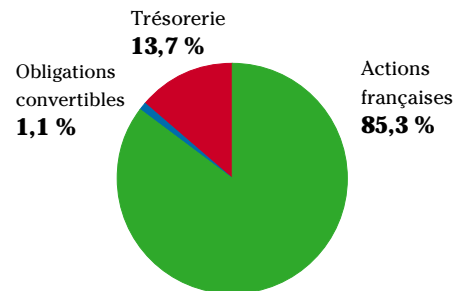


AFER-FLORE : + 3,95 % entre le 03/01 et le 29/12/2000 (+ 89,4 % depuis sa création)

Ce FCP, réservé aux contrats "DSK", a débuté l'année avec un degré d'investissement en actions de l'ordre de 90 %. Devant l'irrationalité de certaines évaluations, nous avons décidé, au cours du mois d'avril, de revenir à 80 %, ce qui nous a permis d'amortir la chute du marché. Malgré une nouvelle poussée en août, le Nouveau Marché ne s'est jamais remis de ses excès. Tout au contraire, les résultats du premier trimestre publiés par les sociétés, et notamment ceux liés à l'Internet, se sont avérés très en deçà des prévisions. Les investisseurs

se sont délogés de ces titres jusqu'à la fin de l'année et l'indice a enregistré une perte de 2,4 % sur l'année. Conforme à son obligation légale, AFER-FLORE, sur toute cette période, est resté investi à 75 % environ, en titres du Nouveau Marché.

Au 29/12/2000



Les principales lignes en % de l'actif net d'AFER - FLORE

S.O.I.T.E.C	8,0 %
IPSOS SA	6,7 %
A NOVO	6,4 %
HIGHWAVE OPTICAL	5,7 %
WAVECOM	4,9 %
EUROFINS SCIENTIF	3,5 %
GENESYS SA	3,2 %
ALTAMIR ET CIE	2,3 %
ILOG	2,2 %
BVRP SA	2,1 %
SOIT AU TOTAL	45,2 %

Nous tenons à votre disposition le détail complet du portefeuille. Vous pouvez vous le procurer en vous adressant à votre conseiller habituel, en téléphonant au GIE AFER, ou par l'intermédiaire du serveur vocal. Vous pouvez enfin le consulter en direct sur le site Internet www.fer.asso.fr

ZOOM



Nouvelles distinctions pour l'AFER

> Dans le Palmarès 2001 des contrats d'assurance-vie décernés par **Le Revenu**, l'AFER a obtenu le *Trophée d'or du meilleur contrat d'assurance-vie sécurité* en francs, et le *Trophée d'or du meilleur contrat d'assurance-vie multisupports actif offrant de 2 à 5 fonds*.



> Par ailleurs, **Mieux Vivre votre argent**, a décerné à l'AFER le 23 février 2001 le *Trophée du Grand prix de l'assurance-vie, meilleure gestion profilée*.

> **Victoire des SICAV 2001** : La Tribune et Standard & Poor's ont attribué le *Grand prix sur 1 an* pour les promoteurs de moins de 10 fonds, à CGU France le gestionnaire des fonds AFER. CGU France obtient également la 3^{ème} place pour le *Grand prix 10 ans des promoteurs à gamme restreinte* et se classe parmi les 5 premiers rangs dans 8 catégories. Ces prix récompensent une fois de plus Marcel Nicolaï et l'ensemble de son équipe pour la qualité de la gestion financière dont bénéficie l'ensemble des adhérents de l'AFER.



CHIFFRES CLÉS

11 milliards de francs

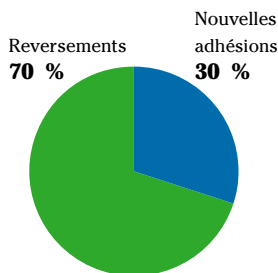
enregistrés en 2000, soit une progression de 29 % par rapport à 1999. Cette collecte se ventile de la manière suivante ▶

30 574

nouveaux adhérents nous ont rejoints au cours de l'année 2000, soit une progression de plus de 27,3 % par rapport à 1999.

9 609

adhérents ont souscrit par parrainage grâce à votre recommandation.



INFORMATIONS PRATIQUES

Les dates de valeur des arbitrages

Les demandes d'investissement (versements, arbitrages) faites le dernier jour ouvré d'une quinzaine, doivent impérativement arriver au siège du GIE AFER **avant 11 h 00 pour être prises en compte.**

Bien rédiger ses chèques

La principale source de difficultés d'encaissement des chèques provient d'une mauvaise rédaction : écriture illisible, montant en chiffres prêtant à confusion, encre utilisée non compatible avec la lecture électronique, etc.

Nous vous serions donc reconnaissants de rédiger vos chèques en utilisant des encres bleue ou noire de préférence et d'être attentifs à inscrire très lisiblement les montants en chiffres et en lettres.

Permanence téléphonique

Avec une moyenne de 800 à 1 200 appels par jour, notre standard téléphonique est quelquefois embouteillé. Il faut, à certaines heures de la journée, patienter quelque peu pour obtenir un conseiller. **Nous vous rappelons qu'une permanence téléphonique est assurée tous les samedi de 9 h à 12 h 30** (à l'exception des veilles de congés et des mois de juillet et août).

AGENDA

Rendez-vous

- > **Mardi 24 avril - Melun / Le Mée** (réunion départementale)
Le mas - 800, av de l'Europe - 77350 Le Mée sur Seine
- > **Mercredi 25 avril - Lyon** (assemblée régionale)
Palais des Congrès de Lyon - 50, Quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
- > **Mardi 12 juin - Chambéry** (réunion départementale)
Savoie Expo - Parc des expositions - Av. du Grand Ariétaz - 73000 Chambéry
- > **Mardi 19 juin - Dijon** (assemblée régionale)
Palais des Congrès Expositions Dijon Bourgogne - 3, Bd de Champagne - 21000 Dijon
- > **Mercredi 20 juin - Lons-le-Saunier** (réunion départementale)
Carrefour de la Communication - Place du 11 novembre - 39000 Lons-le-Saunier
- > **Mercredi 27 juin - Orléans** (assemblée régionale)
Parc des Expositions et Congrès - 1, rue du Pdt Robert Schuman - 45100 Orléans
- > **Jeudi 28 juin - Bourges** (réunion départementale)
Palais des Congrès - 7, Bd Lamark - 18000 Bourges

QUESTIONS-RÉPONSES

Versements en espèces : Puis-je effectuer des versements en espèces sur mon compte AFER, si c'est le cas pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre ?

La loi autorise en effet le versement de cotisations en espèces, à hauteur de 20 000 francs par contrat et par an. Le GIE est cependant tenu de s'assurer du strict respect de ce plafond, c'est la raison pour laquelle seuls les versements déposés directement au siège du GIE AFER ou à la Direction Régionale de Nice peuvent être acceptés.

Avances : Quel est le pourcentage maximum que l'on peut récupérer sous forme d'avance : 80 % ou 90 % ?

Le montant total des avances dont vous pouvez disposer est égal, à 80 % de l'épargne gérée sur votre compte, hors intérêts de l'année en cours, (épargne gérée = épargne disponible + avance en cours) et à 40 % sur les contrats " DSK ".

Nous vous rappelons que l'avance doit être utilisée comme un instrument de financement à caractère ponctuel. Nous vous conseillons de la rembourser avant tout rachat partiel ou total, les intérêts des avances en cours supportant l'imposition en cas de rachat, ainsi que les prélèvements sociaux.

CONTACTS

- > **GIE AFER SIÈGE :**
74, rue Saint-Lazare
75441 Paris cedex 09
Tél. : 01 40 82 24 24
Fax : 01 42 85 09 18

- > **SERVEUR VOCAL :**
01 49 70 04 04

- > info@afer.asso.fr

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

AFER
74, rue Saint-Lazare
75009 Paris

Lettre numéro 57
Directeur de la Publication :
Gérard Athias

Dépôt légal à la parution
ISSN 02 40 88 56

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Panorama de l'année 2000

Progression des encaissements et des encours gérés

Vous avez confié à l'AFER au cours de l'année 2000, 11 milliards de francs d'épargne, soit 29 % de plus qu'en 1999 ; ce qui porte l'épargne gérée au 31 décembre 2000 à 161,4 milliards de francs contre 149 milliards au 31/12/1999.

Cette épargne est répartie entre le Fonds Garanti en Francs (146 milliards de francs), AFER-SFER (13,4 milliards de francs), AFER-EUROSFER (1 milliard de francs) et AFER-FLORE (0,9 milliard de francs) créé pour le contrat " DSK " AFER. Les fortes variations boursières constatées en 2000 n'ont pas entraîné de transfert d'épargne des supports investis en actions vers la sécurité du Fonds Garanti, au contraire le solde mensuel des arbitrages a été en faveur d'AFER-SFER et d'AFER-EUROSFER.

Augmentation très substantielle du nombre des adhérents

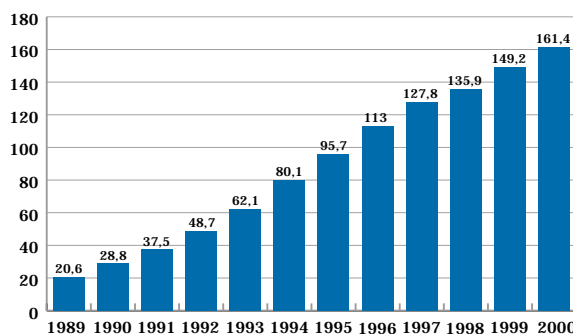
30 574 nouveaux adhérents ont rejoint l'Association en 2000, en progression de 27,3 % par rapport à 1999.

Cette augmentation a été particulièrement sensible au cours des trois premiers mois. Le taux de parrainage reste toujours élevé puisque 36 % des nouveaux adhérents ont été parrainés. Vous êtes, au 31 décembre 2000, 539 820 à être adhérents de l'AFER contre 522 576 au 31/12/1999. L'âge moyen est de 54 ans et celui des adhérents ayant rejoint l'association en 2000 de 42 ans.

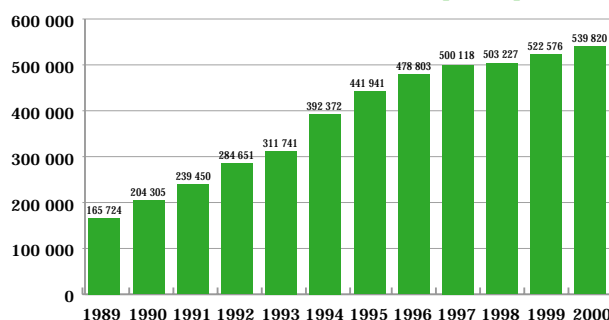
Les prestations en 2000

5,9 milliards de francs ont été versés en 2000 (38 % de plus qu'en 1999) dont : 1 milliard de francs de rachats totaux (63 % de plus qu'en 1999), 3,2 milliards de francs de rachats partiels (49 % de plus qu'en 1999) et 1,7 milliard de francs de capitaux décès (20 % de plus qu'en 1999). L'augmentation des prestations, influencée par la campagne médiatique de début d'année 2000, résulte principalement de la maturité des contrats souscrits dans le début des années 90.

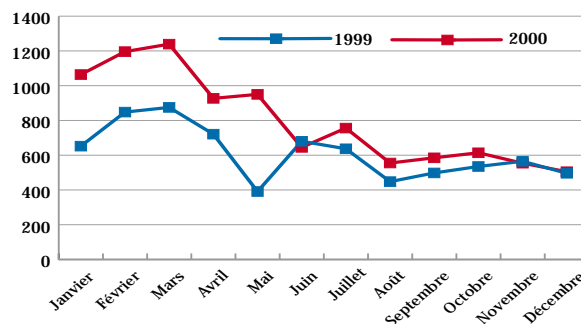
Epargne gérée (AFER Europe compris)
(en milliards de francs)



Ensemble des adhérents (AFER Europe compris)



Evolution du nombre de rachats totaux



SOMMAIRE

Page 1

> Panorama de l'année 2000

Page 2

> Résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale du 15 mai

> Présentation des comptes de l'Association

Page 3

> Comptes du Groupement d'Intérêt Economique, GIE AFER

Page 4

> Attestation du contrôleur des comptes
> Vos questions à l'assemblée

AFER France	2000	1999
Nombre d'adhérents décédés	4 562	4 475
Capitaux décès (en millions de francs)	1 714	1 425
Rachats partiels : nombre	40 226	27 833
Volume (en millions de francs)	3 256	2 173
Rachats totaux : nombre	9 790	7 346
Volume (en millions de francs)	1 012	618
Avances : nombre	39 834	39 279
Volume (en millions de francs)	2 676	2 201
Remboursements d'avances : nombre	56 449	57 211
Volume (en millions de francs)	1 996	2 038

Présentation des comptes de l'Association

Recettes

En 2000, les recettes globales de l'Association se sont élevées à 8 206 652 francs dont 2 655 400 francs de droits d'entrée (100 francs par adhésion individuelle, 300 francs par entreprise), 5 294 570 francs de cotisations annuelles et 256 682 francs de produits financiers (placement des sommes appartenant en propre à l'Association).

Dépenses

En 2000, les dépenses de l'Association se sont élevées à 8 091 836 francs.

Les principaux postes concernent :

- L'Assemblée Générale : 3 500 035 francs
- Les Assemblées régionales (9 en 2000) : 1 280 121 francs
- La Lettre de l'AFER : 2 248 962 francs

Résultats

En 2000, le résultat excédentaire s'est élevé à 114 816 francs, portant ainsi à 6 973 077 francs le résultat cumulé depuis 1976, année de création de l'Association.

Compte de résultat au 31 décembre 2000 (en francs)

	Exercice 2000	Prévisions 2001
PRODUITS		
Droits d'entrée	2 655 400	2 600 000
Cotisations annuelles	5 294 570	5 500 000
Contributions de CGU France	0	2 500 000
Produits financiers	256 682	280 000
TOTAL DES PRODUITS	8 206 652	10 880 000
CHARGES		
Achats	1 592 456	1 600 000
Services extérieurs	490 333	1 000 000
Autres services extérieurs	5 064 323	7 200 000
Impôts et taxes	66 158	68 000
Frais de personnel	613 780	620 000
Dotation aux amortissements	264 786	270 000
TOTAL DES CHARGES	8 091 836	10 758 000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	114 816	122 000
Exercice antérieur	6 858 260	6 973 076
Cumul des exercices	6 973 076	7 095 076

Bilan au 31 décembre 2000 (en francs)

Actif	
Valeurs mobilières	7 141 928
Banques	9 240
TOTAL BILAN	7 151 168

Passif	
Fonds de trésorerie	250 000
Report à nouveau	6 608 260
Compte courant GIE	141 867
État	36 225
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	114 816
TOTAL BILAN	7 151 168

Résolutions présentées au vote de l'Assemblée

• Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte du départ de Gérard VALIN à compter du 1^{er} janvier 2001, ses nouvelles responsabilités professionnelles étant incompatibles avec les fonctions d'administrateur, et du souhait d'André LE SAUX et de Guy Claude MOUNY de ne pas demander le renouvellement de leur mandat. L'Assemblée Générale les remercie pour leur action et salue particulièrement l'œuvre accomplie par André LE SAUX, membre fondateur. Elle les nomme administrateurs honoraires.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle les mandats arrivés à échéance de Gérard ATHIAS, Georges GALLAIS HAMMONO, Jean Michel GAUTHIER, Daniel GILLE, Horst SCHUMACHER, Raymond THOMAS et Bruno de la VILLARMOIS. Ces nouveaux mandats, d'une durée de 3 ans, s'achèveront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2005, aux fins de clôturer les comptes de l'exercice 2004.

Elle approuve la nomination au poste d'Administrateur, pour également un mandat de trois ans, de Alain ROBERT (chef d'entreprise), Charles GAZZANO (architecte), Michel BAILLY (conseiller d'entreprise), tous trois membres du Comité Consultatif.

• Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'accord passé avec l'assureur, donnant à l'association un droit d'audit sur les compagnies d'assurances partenaires de l'AFER ainsi que tout organisme contribuant à l'activité de l'AFER. Il sera rendu compte des conclusions de ces audits réalisés, à l'occasion des assemblées générales.

• Troisième résolution

Pour se donner les moyens de renforcer encore la qualité et l'indépendance de la vie associative, l'Assemblée Générale décide de réévaluer les droits d'entrée et les cotisations dont

Comptes du Groupement d'Intérêt Economique, GIE AFER

Le Groupement d'Intérêt Economique, GIE AFER est en charge de toutes les opérations liées à la gestion de vos adhésions, exception faite de la gestion financière de votre épargne, placée sous la responsabilité directe des assureurs et dont le GIE assure le contrôle pour le compte de l'association.

Répartition des charges de l'exercice 2000 entre les membres du GIE (en francs)

	AFER	AFER Europe	SEV	Abeille Vie	GIE
Achats	1 592 456		2 330 640	6 850 084	10 773 180
Services extérieurs	490 333		4 327 454	12 654 674	17 472 461
Autres services extérieurs	5 064 323	30 882	6 235 157	20 798 071	32 128 433
Impôts et taxes	66 158		1 274 368	3 583 799	4 924 325
Frais de personnel	613 780		10 163 837	29 676 316	40 453 933
Dotation aux amortissements	264 786		1 001 418	2 903 956	4 170 160
Produits et charges financières			- 122 880	- 351 613	- 473 493
Produits et charges exceptionnelles			- 10 637	- 2 017	- 12 654
TOTAL	8 091 836	30 882	25 199 357	76 113 270	109 436 345

Résultats d'exploitation des coassureurs (Abeille Vie, SEV)

Constituées essentiellement par un prélèvement annuel de 0,475 % sur l'épargne gérée (Fonds Garanti en Francs, volets SFER EUROSFER et FLORE), les recettes des deux sociétés coassurantes Abeille Vie et SEV, y compris les recettes de gestion des rentes, se sont élevées en 2000 à 754 121 006 francs, somme répartie à raison de 558 825 048 francs pour Abeille Vie et 195 295 958 francs pour SEV. Du fait des charges exposées au sein du GIE, les profits, avant impôts sur les sociétés (38 % en 2000) dégagés par l'exploitation des comptes AFER sont répartis ainsi :

- > Abeille Vie : 558 825 048 - 76 113 270 = 482 711 778
- > SEV : 195 295 958 - 25 199 357 = 170 096 601
- > TOTAL : 754 121 006 - 101 312 627 = 652 808 379

Générale du 15 mai 2001

les montants sont restés inchangés depuis leur création. Les droits d'entrée pour les nouveaux adhérents passeront à compter du 1^{er} janvier 2002, de 100 francs à 131,20 francs (20 €) pour les adhésions individuelles, et de 300 francs à 327,98 francs (50 €) pour les entreprises.

La cotisation annuelle minimum est fixée à 13,12 francs (2 €). En outre, le Conseil d'Administration pourra, chaque année, modifier cette cotisation annuelle, à la baisse ou à la hausse, en fonction des besoins prévisibles de l'association. En tout état de cause, une cotisation annuelle ne pourra excéder deux Euros plus un pour dix mille de l'épargne de chaque adhérent*.

• Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2000, ainsi que le projet de budget pour 2001. Ce budget intègre une contribution nouvelle de 2,5 millions de francs, à la charge de l'assureur, permettant de financer des

actions nouvelles et notamment l'activité d'audit prévue à la deuxième résolution. L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

• Cinquième résolution

En raison de la mise en place d'une gestion financière commune, l'Assemblée Générale décide la fusion des associations AFER (Europe) et AFER (France) et charge le Conseil d'Administration de la mettre en œuvre, dans le respect de leurs droits respectifs

• Sixième résolution

L'Assemblée Générale exprime sa confiance au Conseil d'Administration et à son Président pour poursuivre leur action en faveur de la consolidation du modèle AFER, référence en matière d'épargne retraite individuelle.

* "1 pour 10 000" signifie 1 franc maximum pour 10 000 francs d'épargne. Ainsi, par exemple, la cotisation de l'adhérent ayant 10 000 francs à l'AFER ne pourra excéder 14,12 francs (2 € - soit 13,12 francs + 1 franc).

Attestation du contrôleur des comptes

A l'issue des contrôles que nous avons conduits selon les normes de la profession, nous sommes en mesure d'attester la régularité et la sincérité des comptes qui vous sont présentés au 31.12.2000 et qui peuvent se résumer comme suit :

• droits d'entrée	2 655 400 francs
• cotisations annuelles	5 294 570 francs
• charges	8 091 836 francs
• excédent 2000	114 816 francs

Fait à Paris, le 05 mars 2001


Sylvain Uzan
Expert-comptable
Commissaire aux comptes



Votre prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mardi 15 mai 2001

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale du 15 mai,
vous pouvez adresser (avant le jeudi 3 mai) vos questions au Conseil d'administration.
Nous nous efforcerons d'y apporter une réponse
à l'occasion de l'Assemblée ou dans le cadre de la prochaine Lettre de l'AFER

Vos questions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom : Prénom :

N° d'adhésion :

Adresse :

Code postal : Ville :